





ENCORE UN PONT  
A MONTREAL

Délégation auprès du gouvernement

—Une délégation de la Compagnie Montreal Bridge Company s'est rendue ce matin devant le gouvernement pour demander un subside annuel pendant 20 ans. Les bailleurs de fonds sont des américains. Le but est la construction d'un pont sur le St-Laurent de la rue Ste-Catharine au coin de l'avenue du Lorimier jusqu'à 10,000 pieds. Le pont sera de 150 pieds au-dessus du fleuve soit 15 pieds de plus que celui de Brooklyn. Le coût est estimé à \$8,000,000. Le gouvernement fédéral avait promis un subside de 15 p. c. sur le coût du pont. Le pont servira aux voitures, aux piétons, aux chars électriques et à vapeur. Les délégués étaient M. Henry Hogan, président, avec trois directeurs l'hon. R. Thibault, l'hon. Berthiaume et M. C. M. Armstrong.

Par ce pont on se rendra en dix minutes de Longueuil à Montréal.

La délégation demande au gouvernement 15 p. c. comme elle a demandé à la ville de Montréal et au gouvernement fédéral. La Cie est formée depuis trois ans avec un capital nominal de \$3,000,000. Le capital versé est de \$750,000, et celui payé de \$75,000.

A part la construction du pont qui coûtera \$8,000,000, il y aura pour \$2,000,000 d'exploitation et de travaux à faire dans la cité de Montréal, ce qui sera une excellente affaire pour la population ouvrière de Montréal.

La délégation a été reçue par les honorables MM. Flynn, Nantel et Beaudin. M. Armstrong fait remarquer que trois des directeurs en question sont en même temps directeurs du chemin de fer de la Baie des Chaleurs. La Cie vient de vendre le chemin au gouvernement fédéral et cette vente sauvera \$400,000 à la province de subside non permis. En retour il espère que le gouvernement transportera ces subside ou partie d'eux sur le chemin entre Sorel et Lévis, pour lequel la compagnie n'a aucun subside de la province.

L'honorable R. Thibault, président de la compagnie Atlantic and Lac Supérieur dont fait partie la ligne de la Baie des Chaleurs, sur une question posée par M. Flynn, dit que le chemin de fer de la Baie des Chaleurs est venu en principe au gouvernement fédéral qui désire en faire un tronçon de l'intercolonial et acheter sa construction jusqu'au bassin de Gaspé. La compagnie a proposé au gouvernement fédéral de déposer entre ses mains la somme de \$11,000,000 à condition que le gouvernement garantisse l'achèvement du chemin jusqu'au bassin de Gaspé. Un sous-comité du Conseil Privé composé de MM. Laurier, Blair, Fielding, Cartwright et Gordon a considéré la question et le gouvernement a décidé qu'il était préférable d'acheter le chemin. Le principe de l'achat est adopté. Il ne reste plus qu'à régler les détails de la vente. La compagnie aurait préféré la garantie.

Le gouvernement fédéral connaît les prix demandés par la compagnie et il est actuellement à les considérer.

Mardi dernier, un arrêté du conseil privé a été adopté pour faire réparer le chemin et l'exploiter aux frais du gouvernement fédéral. L'ordre en conseil réglant les derniers détails de l'achat n'est pas encore passé mais nous avons la promesse formelle qu'il sera bientôt, quitte ensuite à être soumis à l'approbation des chambres. Le gouvernement fédéral, j'en ai la conviction, je dirais la certitude, ne réclamera pas les \$400,000 de subside qui restent à payer par la province sur le chemin.

M. Beaudin. — Cette question a-t-elle été soulevée lors de vos entretiens avec les ministres fédéraux ?

M. Thibault. — Non.

M. Beaudin. — Alors, sur quoi vous appuyez-vous pour dire qu'il ne réclamera pas les \$400,000 ?

M. Thibault. — C'est une conviction absolue justifiable que nous avons.

M. Flynn. — Nul doute que le gouvernement fédéral est trop fier pour s'adresser à nous pour avoir de l'argent. Est-ce l'intention du gouvernement fédéral de continuer l'intercolonial jusqu'à Montréal ? Je sais qu'il est fortement question de cela dans le moment.

M. Thibault. — Je le crois.

M. Armstrong. — Ce serait la ligne la plus courte.

M. Flynn. — Dans ce cas, abandonneriez-vous vos droits sur la partie du chemin entre Lévis et Sorel, dont vous possédez la charte ?

M. Armstrong. — Certainement. Cela aurait pour effet d'aider considérablement le projet du pont.

M. Thibault. — Nous céderions nos droits au gouvernement fédéral qui en ferait tout probablement l'acquisition en payant la valeur; nous avons fait certains travaux de terrassement, et à quelques endroits, nous avons posé des rails. Le gouvernement fédéral en paiera la valeur.

M. Armstrong insiste pour que le gouvernement accepte des dépôts en garantie, pour la construction du chemin entre Lévis et Sorel.

L'hon. M. Nantel lui demande si la compagnie a droit à des subside sur cette partie du chemin.

M. Armstrong dit qu'elle peut s'en faire donner.

L'hon. M. Nantel dit qu'il n'y en a aucun de voté.

L'hon. M. Nantel demande aux délégués de préparer par écrit un mémoire spécial pour chacune des deux demandes faites, tant au sujet du pont que du subside entre Lévis et Sorel.

L'hon. M. Flynn appuie cette demande et les délégués y consentent.

L'amendement Hackett est adopté par un vote de 13 contre 2.

## LA MARINE FRANCAISE

Un crédit de 200 millions de francs

Paris, 11 décembre. — La commission du budget de la chambre des députés a entendu hier M. Méline, président du conseil, ainsi que M. Cochery, ministre des finances, l'amiral Bernard, ministre de la marine, au sujet de l'amendement au budget de la marine présenté par M. Lockroy demandant un crédit de 200 millions de francs pour la marine. Le ministre de la marine a déclaré que l'état de la marine n'était pas aussi défavorable qu'on l'avait prétendu. « Toutefois, a-t-il ajouté, le gouvernement a étudié pendant plusieurs mois un programme pour l'augmentation des forces de la flotte et il sera bientôt demandé au parlement l'argent nécessaire pour son exécution, mais le gouvernement rejette toute proposition tendant au remboursement d'un budget extraordinaire pour la marine.

## Assemblée Législative

Séance.—Séance Parlement

Le débat sur le budget

L'Orateur prend le fauteuil à 4 heures p. m.

M. Lemieux présente un bill pour amender l'article 114 du code municipal.

L'hon. M. Aitken propose ensuite que la chambre se forme en comité des subside.

M. GIADU continue les débats sur le budget, et prétend que le gouvernement actuel a obtenu le pouvoir sous de faux prétextes.

On dit aux électeurs de renverser le gouvernement Mercier, à cause de ses extravagances, mais a-t-on fait mieux ?

Les conservateurs ont récompensé le peuple de l'avoir mis au pouvoir, en le taxant.

Ils ont dépensé \$16,000,000 en 4 années, tandis que les libéraux ont dépensé \$14,000,000.

On ne peut juger une administration à bon compte, en ne prenant en considération qu'une seule année.

L'administration Mercier était au moins aussi bonne que l'administration actuelle.

Si un gouvernement peut faire de l'économie, c'est bien dans le service civil; mais les dépenses de celui-ci sont beaucoup plus considérables qu'elles ne devraient l'être.

Les conservateurs ont eu tort de refuser d'accepter la formation d'un comité conjoint pour surveiller l'administration des affaires publiques.

Il ne conteste pas que le gouvernement actuel a fait quelque chose pour l'agriculture, mais il aurait pu faire mieux.

L'équilibre dans les finances ou plutôt le surplus n'est que l'effet d'un pur hasard; on ne peut dire qu'il est établi d'une manière permanente.

En dépit des avant-gardes qu'ils lancent parmi le peuple, les conservateurs ne réussissent pas à tromper le peuple et à retourner le pouvoir.

On voit les œuvres que les conservateurs peuvent montrer et qui ont amélioré la condition de la province. Il désapprouve le projet de convertir en argent les octrois en terre accordés aux compagnies de chemins de fer.

M. SAVARIA remarque que M. Gladu abandonne son fameux système de la moyenne, pour le remplacer par des si.

Mais ce n'est pas avec des suppositions que l'on discute les affaires publiques, et on aura beau dire, il n'en reste pas moins acquis que les dépenses d'administration ont été diminuées.

Dans le service civil il y a une économie de \$16,000, dans l'administration de la justice, de \$108,000; dans les travaux publics, de \$820,000.

Dans le département de l'agriculture et de la colonisation il y a une augmentation de \$40,000, il est vrai, mais personne ne saurait s'en plaindre; c'est un titre du gouvernement actuel auprès de l'électorat de n'avoir négligé aucun moyen pour encourager la classe agricole.

Les dépenses ont été de \$19,439,797 pour les années 1890-91-92, c'est-à-dire pour les années d'administration dont les libéraux sont responsables, et de \$17,893,782,18 pour les années 1893-94-95-96, sous le régime conservateur.

Le gouvernement actuel a donc réduit les dépenses dans l'ensemble des quatre dernières années comparées à celles du régime libéral.

Quant à lui, il a été élu comme indépendant, et s'il défend aujourd'hui le gouvernement conservateur, c'est que ce gouvernement est sage et économique.

Pour bien se rendre compte du degré d'économie pratiquée par un gouvernement, il ne faut pas considérer que les dépenses sont contrôlables; or, depuis qu'il est au pouvoir, les conservateurs ont réduit des dépenses de \$2,536,000. C'est la condamnation du gouvernement Mercier qu'un a été élu sans a ne pas oser défendre et qu'on défend maintenant qu'on croit que le peuple a oublié.

A six heures, l'Orateur quitte le fauteuil.

SEANCE DU SOIR

A 8 1/2 hrs., l'Orateur reprend le fauteuil.

La chambre adopte en comité général une loi incorporant le village de Petit-Metis; une loi amendant la charte de la ville de Moncton; une loi incorporant la compagnie Thomas Robertson, à responsabilité limitée; une loi autorisant le bureau de la province de Québec, à admettre Joseph-Eva Girouard, au nombre de ses membres, avec certains amendements.

M. SAVARIA continue son discours sur le budget.

Sous le gouvernement Mercier, pour se forger des surplus, M. Sheehy, alignait toute une colonne de ce qu'il appelait les dépenses spéciales, que le peuple ne paie pas moins, cependant, et les taxes que l'on reproche tant aux conservateurs étaient devenues nécessaires pour remplir les obligations contractées par le gouvernement Mercier.

Pour montrer combien les conservateurs ont pratiqué l'économie, on peut prendre en particulier le département des Terres de la Couronne.

Durant les années 1890-91-92 sous le régime libéral les revenus des Terres de la Couronne ont été de \$3,410,000, et durant les années 1893-94-95-96, sous le régime conservateur, ils ont été de \$3,800,000, soit une augmentation, en faveur des conservateurs, de \$390,000.

D'un autre côté, les dépenses pour collecter ces montants ont été, sous le régime libéral, de \$1,200,000 sous le régime conservateur de \$719,000, soit une réduction dans les dépenses de ce département de près de \$500,000.

M. Gladu a prétendu que le gouvernement conservateur avait augmenté la dette de \$8,000,000 et M. Sheehy, de \$2,000,000. Que croit-il ?

Ni l'un ni l'autre, car la vérité est que le gouvernement conservateur a réduit la dette publique de \$2,134,000.

Aucun emprunt n'a été fait, pour subvenir aux obligations contractées par le gouvernement actuel, mais seulement pour subvenir aux obligations contractées par les libéraux. On a bien écrit contre l'emprunt Taillon, et pourtant c'est le meilleur qui ait été fait, et c'est celui qui a occasionné le moins de frais.

Non seulement le parti conservateur a restauré le crédit de la province, mais il a encore sauvé son honneur.

Quant à la conversion de la dette, les libéraux qui étaient en faveur sous le gouvernement Mercier, trouvent que ce n'est plus le temps maintenant quand c'est tout à fait le contraire, car le taux d'intérêt est aujourd'hui beaucoup plus élevé qu'il ne l'était auparavant. C'est que les libéraux, croyant à redire à tout, et à tout, ont été obligés d'augmenter les obligations générales, les libéraux ont eu raison.

M. TURGEON prétend que c'est commettre une erreur que de justifier l'impopularité des taxes, en disant qu'elle était rendue nécessaire par l'administration libérale.

Il serait plus juste de dire que les anciens gouvernements conservateurs ont pris une large part des responsabilités de la crise financière, car personne ne peut nier que leur administration a été ruinée pour la province.

Notre dette provient de trois causes : subside aux chemins de fer indépendants et ne donnant aucun pourcentage à la province sur leurs revenus; construction d'édifices publics, absolument improductifs; déficits successifs.

On a pu croire que le gouvernement actuel, tout mieux que les autres, mais il en a été trompé.

M. CHICOYNE dit que M. Turgeon a procédé au jugement général, car il a passé en revue tous les anciens gouvernements; ce n'est pas précisément le sujet soumis à l'attention de la chambre, il s'agit maintenant de voter les subside à Sa Majesté.

Dans tous les cas, si les anciens gouvernements conservateurs ont fait des dépenses, c'était pour le progrès bien entendu de la province.

On appelle les conservateurs des faiseurs. Si on entend par faiseurs des hommes politiques qui ont conscience de leurs responsabilités et qui n'ont pas craint de braver des préjugés pour sauver le crédit de la province, c'est un honneur d'être.

La dernière année du gouvernement Mercier s'est soldée par un déficit de plus de \$1,000,000, et ce même gouverneur a légué une dette flottante de \$10,000,000. Il fallait bien employer le seul moyen qui restait de rétablir l'équilibre dans les finances.

C'est ce qui a été fait, et le crédit de la province de Québec, à l'honneur qu'il est, est mieux établi que celui de certains grands pays, comme la Russie, par exemple. Au lieu de harceler le gouvernement, les libéraux devraient plutôt se rallier à la politique des conservateurs et abandonner leur opposition systématique.

Au sujet de la conversion de la dette, l'opposition semble faire un crime au gouvernement de ce qu'il demande carte blanche pour la négocier; mais dans des questions de ce genre, c'est ce qu'il y a de mieux à faire, afin de ne pas gêner les négociations et de les rendre par la même plus efficaces.

Si on doit féliciter l'hon. M. Aitken de son exposé budgétaire, l'hon. premier ministre ne mérite pas moins de félicitations pour avoir si bien choisi le trésorier de la province.

A onze heures, la chambre s'ajourne à dix heures a. m. aujourd'hui.

Sir Henri Joly de Lotbinière

Et le Parry Sound

Sir Henri Joly de Lotbinière, après avoir visité le chemin de fer du Parry Sound, a envoyé à un ami de Québec le télégramme suivant :

Un voyage à Parry-Sound est nécessaire pour réaliser la grandeur et l'importance des travaux accomplis par M. Booth.

Les travaux à faire dans le roc et pour traverser les rivières et les lacs, le creusement d'une grande profondeur, sont énormes. Un coup d'œil sur la carte, montre combien il a réussi à raccourcir de plusieurs centaines de milles la distance entre les champs de blé de l'Ouest et nos ports d'exportation. Rien ne pourra faire mieux que le Parry-Sound pour aider à coloniser le Nord-Ouest, en offrant aux colons un transport à meilleur marché de ses produits et quant à l'est du Canada il va détourner une grande partie du commerce de grains qui enrichit maintenant les ports de mer américains pour l'avenir dans nos ports canadiens. Avec les produits des splendides forêts à travers lesquelles passe la voie. C'est maintenant le temps pour Québec d'agrandir son motto : *Natura fortis indiguita crescit*.

H. G. Joly de Lotbinière.

Un terrible desastre

Naufrage du steamer Salier sur les côtes d'Espagne.

300 PERTES DE VIE.

Londres, 11 décembre. — Des dépêches de Vigo, un des postes télégraphiques sur la côte ouest de l'Espagne, rapportent que le steamer de la ligne allemande Lloyd, le *Salier*, s'est perdu sur les bancs de sable de la Corogne près de Villa Garcia.

Le steamer a basé la Corogne le 7 décembre, pour se rendre à Villa Garcia. Il y avait à bord 210 passagers, et l'équipage se composait de 80 hommes, et l'on croit que tous ont perdu la vie.

On croit à Londres que le sinistre est arrivé mardi lors de la grande tempête sur la côte atlantique de l'Europe qui a causé des dommages considérables. On a envoyé d'autres steamers à la recherche du navire perdu, mais on n'a pas d'autres renseignements jusqu'à présent.

Une dépêche de Brême assure qu'il y avait 210 passagers à bord du steamer comprenant un allemand, 113 russes, 35 galiciens, 61 espagnols, et la même dépêche dit que l'on craint que tous aient péri. Les agents de la ligne Lloyd, n'ajoutent pas foi au rapport donné qu'un grand nombre d'émigrants étaient à bord, mais ils ne le nient pas cependant.

Le *Salier* était un steamer en fer, à hélice, d'une force de chevaux de 3,214 et d'un tonnage de 2,229.

Il avait 511 pieds et 2 pouces de long, 39 pieds de large et 32 de profondeur.

Construit à Hull, en 1885, il était la propriété de la Lloyd Steamship Co. de Brême. Il était engagé dans le commerce de la Méditerranée, sous le commandement du capitaine Wemp.

L'OMBRE DE LA MORT

La condition de plusieurs jeunes filles du Canada

Figures pâles et lèvres blanches. — Sujets aux maux de tête. — Faiblesse extrême, palpitation du cœur et autres symptômes douloureux. — Le moyen d'obtenir une guérison est à leur portée.

Du "Leamington Post" : "L'attention du 'Post' a dernièrement été attirée sur la guérison remarquable d'une jeune fille demeurant à quelques milles de la ville, et qu'on avait perdu tout espoir de ramener à la santé, mais qui a été guérie en peu de temps par une merveilleuse de tous les remèdes, les Pilules roses de Dr Williams. Le 'Post' ayant publié plusieurs récits de guérisons opérées par l'usage de ce remède, nous avons cru qu'il était de notre devoir de nous enquérir du cas de cette jeune fille et nous sommes certains que l'on trouve de notre rapport sera lui avec beaucoup d'intérêt par des milliers de jeunes filles dans toutes les parties du Canada ainsi que par les parents qui ont des filles malades. La jeune fille en question ne cherche pas la notoriété, mais elle désire faire connaître qu'elle souffrait d'une maladie analogue à la sienne avant l'occasion d'obtenir du soulagement et une guérison. Les symptômes de sa maladie ne différaient nullement de

ceux que l'on trouve chez des milliers de jeunes filles de son âge. Elle était d'une faiblesse extrême causée par l'appauvrissement du sang et des chances de vivre semblait diminuer de jour en jour. Il faut que les meilleures jeunes filles, les plus gaies et les plus dévouées disparaissent comme les autres, mais quand nous voyons une fille de seize ans qui devrait avoir des joues roses et des yeux brillants, quand nous la voyons avec des joues pâles, des lèvres bleues, nuchalantes, décolorées, ayant perdu tout espoir de recouvrer la santé, souhaitant de voir venir la mort mettre fin à ses souffrances physiques et mentales, nous pensons que c'est un des spectacles les plus tristes qu'on puisse voir.

Le tranquille petit village de Strongfield, comté d'Essex, a vu dernièrement, un cas semblable dans la personne de Mlle Ella Beaton qui, il y a quelques mois, répétait souvent à ses amies aimantes et désolées, qu'elle se sentait peu de mourir jeune, car la vie n'avait aucun charme pour elle. Elle a déclaré à notre reporter que la vie lui

avait été un fardeau, mais après avoir souffert de cette façon, pendant plusieurs mois, et après avoir essayé toutes sortes de remèdes prescrits par des amis — recettes léguées par leurs grand-mères — elle avait éprouvé aucun soulagement, un voisin lui persuada à la fin d'essayer les Pilules roses de Dr Williams; cependant elle avait essayé tant de remèdes sans obtenir de soulagement, qu'elle refusa encore, pendant plusieurs semaines, d'en solliciter par ses parents et ses amis, elle commença à prendre de ces pilules. Elle éprouva quelque soulagement avant que la première boîte fût terminée et après en avoir pris plusieurs boîtes, elle revint en parfaite santé, et il y a peu de jeunes filles malade qui jouissent plus qu'elle de la vie. Elle dit qu'elle doit la vie et le bonheur aux Pilules roses de Dr Williams et elle désire que ce soit connu de tous.

Les faits relatés ci-dessus, sont importants pour les parents, car il y a un grand nombre de jeunes filles qui sont sur le point d'avoir l'âge de nubilité, dont la santé est, pour ne pas dire plus, plus critique que leurs parents ne s'imaginent. Elles ont un teint pâle et l'apparence de la faiblesse, elles souffrent de battements de cœur, de maux de tête, de courtes haleines au moindre exercice, de faiblesse et autres symptômes alarmants qui conduisent inévitablement à une mort prématurée, si on ne prend pas des mesures pour ramener la santé. Dans ce cas urgent, aucun remède, découvert jusqu'à présent, ne peut supplanter aux Pilules roses de Dr Williams pour purifier le sang, renforcer les nerfs et ramener l'éclat de la santé sur les jeunes filles et jeunes gens. Elles sont un remède certain contre toutes les maladies particulières aux systèmes des femmes, jeunes ou vieilles. Les Pilules roses de Dr Williams guérissent aussi les rhumatismes, la névralgie, la paralysie partielle, l'asthme, la toux, la danse de St-Judy, le mal de tête nerveux, la prostration nerveuse, les suites de la grippe, l'indigestion et les rhumes opiniâtres, les maladies provenant de tumeurs dans le sang, telles que scrofules, frôles, etc. Chez les hommes, elles guérissent radicalement toutes les maladies provenant d'épuisement mental, de surmenage de travail, ou des excès de tous genres.

ABANDON DES AFFAIRES

BEHAN BROS

Grande Vente à Bon Marché

VOYEZ NOS PRIX

Profitez à roles pour 10, 15, 20, 25, 30 et 40 cents, valant le double.

Les vêtements de dessous pour hommes, femmes et enfants, réduits de 30 p. cent.

Les robes, les jupes et les draps réduits de 5 p. c.

Les robes valant à 10 p. c. plus bas que le gros.

Les couvertures et les flanelles à 25 p. c. de réduction.

La soie à broder, 25 p. c. de réduction.

20 p. c. de réduction dans le département des tapis.

Le magasin est fermé de midi à 4 heures.

ABANDON DES AFFAIRES

BEHAN BROS

Grande Vente à Bon Marché

VOYEZ NOS PRIX

Profitez à roles pour 10, 15, 20, 25, 30 et 40 cents, valant le double.

Les vêtements de dessous pour hommes, femmes et enfants, réduits de 30 p. cent.

Les robes, les jupes et les draps réduits de 5 p. c.

Les robes valant à 10 p. c. plus bas que le gros.

Les couvertures et les flanelles à 25 p. c. de réduction.

La soie à broder, 25 p. c. de réduction.

20 p. c. de réduction dans le département des tapis.

Le magasin est fermé de midi à 4 heures.

ABANDON DES AFFAIRES

BEHAN BROS

Grande Vente à Bon Marché

VOYEZ NOS PRIX

Profitez à roles pour 10, 15, 20, 25, 30 et 40 cents, valant le double.

Les vêtements de dessous pour hommes, femmes et enfants, réduits de 30 p. cent.

Les robes, les jupes et les draps réduits de 5 p. c.

Les robes valant à 10 p. c. plus bas que le gros.

Les couvertures et les flanelles à 25 p. c. de réduction.

La soie à broder, 25 p. c. de réduction.

20 p. c. de réduction dans le département des tapis.

Le magasin est fermé de midi à 4 heures.

ABANDON DES AFFAIRES

BEHAN BROS

Grande Vente à Bon Marché

VOYEZ NOS PRIX

Profitez à roles pour 10, 15, 20, 25, 30 et 40 cents, valant le double.

Les vêtements de dessous pour hommes, femmes et enfants, réduits de 30 p. cent.

Les robes, les jupes et les draps réduits de 5 p. c.

Les robes valant à 10 p. c. plus bas que le gros.

Les couvertures et les flanelles à 25 p. c. de réduction.

La soie à broder, 25 p. c. de réduction.

20 p. c. de réduction dans le département des tapis.

Le magasin est fermé de midi à 4 heures.

ABANDON DES AFFAIRES

BEHAN BROS

Grande Vente à Bon Marché

VOYEZ NOS PRIX

Profitez à roles pour 10, 15, 20, 25, 30 et 40 cents, valant le double.

Les vêtements de dessous pour hommes, femmes et enfants, réduits de 30 p. cent.

Les robes, les jupes et les draps réduits de 5 p. c.

## The D. &amp; L. Emulsion

Est inestimable, si vous êtes épuisé, car elle constitue à la fois un aliment et un remède.

L'Emulsion "D. & L." Assurera votre rétablissement, si votre santé se trouve compromise.

L'Emulsion "D. & L." Est la meilleure des préparations à l'huile de Foie de Morue, la plus agréable au palais, tolérée par les estomacs les plus délicats.

L'Emulsion "D. & L." Est prescrite par les premiers médecins du Canada.

L'Emulsion "D. & L." Est un merveilleux reconstituant; il rend l'appétit.

"Le Courrier du Canada"

POUR 25 cts

La prochaine session provinciale, la dernière de ce parlement, sera d'une très grande importance. Les deux partis en feront leur préparation à la lutte prochaine. Il importe que nos amis se renseignent parfaitement afin d'être en mesure de réfuter les adversaires. C'est dans cette pensée que le Courrier du Canada a décidé d'offrir au public un abonnement à prix réduit d'ici à la fin de la session.

Nous adresserons le Courrier d'ici à la fin de la prochaine session, à toute personne qui nous adressera 25 cts.

En même temps nous prions tous nos abonnés et amis de nous aider dans cette propagande que nous faisons dans l'intérêt de la bonne administration de la province.

Donc, à l'œuvre tout le monde et préparons la victoire en se pourvoyant bien des armes nécessaires au combat.

Les comptes-rendus de la chambre seront faits avec un soin tout particulier.

UNE AUTRE BROCHURE

Une nouvelle brochure va paraître incessamment. C'est une Etude sur la question scolaire du Manitoba, où toute la question est traitée à fond et de main de maître.

Cette brochure aura environ 100 pages. Elle sera divisée en trois parties : 1. Historique de la question ; 2. Attitude des partis politiques ; 3. L'appel au peuple. C'est encore M. Léger Brousseau qui édite cet opuscule, et nul doute qu'il va le faire avec le même soin et le même succès que pour les deux brochures en réponse à M. David.

Cet opuscule va paraître d'ici à une dizaine de jours.

Le prix sera de 25 centimes seulement.

LA CAPITULATION

La Semaine Religieuse de Québec, après avoir signalé la capitulation scolaire du Manitoba, conclut ainsi :

"En présence de cette capitulation, les catholiques qui ont suivi la direction épiscopale, le 23 juin dernier, ne seront pas tentés de le regretter."

PAS DE SECOURS

Les journaux qui annonçaient que le gouvernement Laurier aiderait au retour des Canadiens émigrés au Brésil faisaient erreur. Le "Witness" dit que c'est une affaire de "philanthropie privée" et "l'Electeur" déclare que M. Laurier n'a pas l'autorité pour une telle demande. Il n'y a que pour les demandes de spoliation des droits des minorités.

M. TARTE SE VENGE

On se souvient que lors du voyage de M. Tarte au Nord-Ouest, le principal d'une école indienne refusa au ministre et à ses partisans la permission d'ingurgier des liqueurs spiritueuses dans l'école. Cette affaire causa tout un scandale, d'autant plus que le principal fit la remarque pendant les deux heures que dura l'inspection de l'école, cent cinquante minutes furent passées à table. Mais M. Tarte va avoir sa revanche. En effet, le gouvernement fédéral vient de découvrir que les écoles industrielles indiennes sont malfidèles et une commission va être nommée pour tenir une enquête.

DEVOUEMENT SUBLIME

Le consulat suédois et norvégien, à Québec, à la recherche des parents d'un héros canadien

Le consul de Suède et de Norvège, à Québec, a été prié de rechercher les parents d'un jeune marin canadien, du nom de Charles Gédard, qui faisait partie de l'équipage de la large norvégienne "Caledonia" de Drammen, Norvège. L'arque qui a fait naufrage le 7 octobre dernier dans la Baie de Biscay. Il apparaît que lors de ce désastre maritime Gédard sacrifia sa vie pour sauver celle du charpentier du bord, en lui cédant l'appareil de sauvetage auquel tous deux voulaient se cramponner désespérément, en lui disant ces paroles de sublime dévouement : "Vous voulez aussi cette planche de salut, charpentier, eh bien, emparez-vous-en. Vous avez une famille. Ne vous occupez pas de moi, je suis seul au monde."

Le jeune homme, ne sachant pas nager, se noya et le charpentier put, grâce à cet appareil, flotter sur les ondes jusqu'au moment où il fut recueilli par un navire anglais. Les parents ou les amis de ce héros sont priés de se présenter au consulat suédois et norvégien, à Québec ou d'envoyer leurs noms au propriétaire du vaisseau, M. Joseph S. Lorentzen, Drammen, Norvège. Ce vaisseau a fait voile pour Liverpool, Angleterre, en septembre dernier.

LA CONSTRUCTION

L'architecte David Onell a reçu une commande pour préparer les plans d'une nouvelle église pour la paroisse de St-Jacques de Causapal (Météda). —Vandry & Mattie font actuellement deux systèmes de chauffage à eau chaude, à St-Raymond, l'un à la résidence de M. Nap, Piché, l'autre chez M. Bergeron. Un bel ouvrage très nouveau à Québec, dont ils sont chargés, c'est la pose de plafonds en acier gaufré aux trois étages de la superbe résidence que fait construire M. A. Kirouac, rue Ste Ursule.

L'architecte David Onell demande des soumissions jusqu'au 15 janvier prochain pour le pavillon de l'église St-Sébastien d'Arthim (Beauce).

MGR LABRECQUE A CHICOUTIMI

Est acclamé à son arrivée

SEANCE AU SEMINAIRE

Monsieur parle

On n'enterre pas la justice

Chicoutimi, 18 déc. 1896.

Monsieur Labrecque est arrivé de Rome, jeudi soir. Des milliers de personnes l'ont acclamé à la gare et l'ont escorté à la cathédrale où fut chanté un salut solennel. Hier soir, il assistait à un concert donné par le Séminaire. Une adresse a été présentée dans laquelle on proteste contre le compromis Laurier-Greenway de la question des écoles. En réponse Monsieur Labrecque dit qu'il arrivait de Rome et qu'il était en état de parler plus énergiquement que jamais. Cependant il ne voulait pas le faire à présent ; tout ce qu'il pouvait dire c'était de répéter ce qu'il avait autorisé à dire devant lui et devant plusieurs autres personnes : un tribunal protestant a reconnu aux catholiques du Manitoba des droits, le pape et les cardinaux ne peuvent pas être moins exigeants pour les catholiques que ne l'est ce tribunal.

Monsieur Labrecque a ajouté qu'on enterrait bien des choses, mais jamais la justice.

COMITE DES FINANCES

L'EGLISE DU PALAIS

Une question de bonus

CONSEIL-DE-VILLE

Séance du comité de finances hier soir à 7 heures.

Présents : Son Honneur le maire, l'échevin Tangway, au fauteuil, les échevins Paquet, Thibault, Rochette, Hearn, Sharples, Cook, P. J. Côté, Ducharme, Dussault, Rancourt, Drouin, Vincent, Reynolds, Norris, Bussières, Boisvert, Lavery, Poitras, Cantin, J. B. Côté, Bélanger, Roy, Tessier, Griffin, Léonard.

Le sous-comité nommé pour considérer la requête des autorités ecclésiastiques au sujet d'un terrain au Palais pour la construction d'une église, fait rapport que la cité ne peut disposer d'aucun terrain à cet effet.

Lu une lettre de M. Max Frankenberg, propriétaire de la "Globe Rubber Company" demandant à la cité de se conformer à ces engagements et de lui donner les \$2,500 qu'il prétend lui être dus.

On discute cette question pendant quelque temps en comité.

M. Cook croit qu'il vaut mieux soumettre la question aux aviseurs.

Le comité décide dans ce sens et s'ajourne.

CONSEIL DE VILLE

Séance du Conseil de Ville, après la séance du comité des finances sous la présidence de Son Honneur le Maire.

Présents les mêmes que ci-dessus.

Après les affaires de routine, on passe aux ordres du jour.

Le premier ordre du jour est la liste des jurés qui est adoptée.

Le contrat pour les numéros de charrettes est accordé à M. Gauthier, et le conseil s'ajourne à mardi le 29 décembre.

LE DIABLE DANS L'EAU

BENITE

Depuis que M. Tarte a trahi et vendu les catholiques du Manitoba, il se démène comme le diable dans l'eau bénite pour faire avaler au public son odieux compromis touchant la question scolaire.

M. Laurier et les autres ministres font les morts depuis la mise au monde du fameux règlement. Mais M. Tarte, le Stormy petrel comme le surnomme le True Witness, parle et redouble de violence contre Mgr Langevin et le clergé catholique. Il leur reproche de parler de ce règlement infâme du haut de la chaire de vérité. "C'est de la politique !" hurle maître Israël. Voici comment le True Witness de Montréal répond à M. Tarte : "M. Tarte, cet oiseau de tempêtes (stormy petrel) de la politique canadienne-française, attaque presque chaque jour Mgr Langevin, il le fait dans un langage des plus injurieux et rempli de personnalités. Parce qu'il est politicien avant tout et toujours, il traite Sa Grandeur comme un autre politicien et non comme un dévoué prêtre catholique. Mgr Langevin n'est pas un politicien et son attitude vis-à-vis la question des écoles n'est pas le moins du monde déterminée par des considérations politiques. Il a pris cette attitude en sa qualité de pasteur désigné du troupeau catholique du Manitoba, pasteur dont le devoir solennel et sacré est de tout mettre en jeu pour sauvegarder les intérêts spirituels de ses ouailles. Si la question des écoles n'est pas restée une question religieuse et constitutionnelle, si elle est tombée dans le domaine politique, c'est surtout dû aux efforts continus de M. Tarte pour que cela arrive. Ses scandaleuses attaques contre Mgr Langevin répugnent à tout loyal catholique du Canada et ne peuvent manquer de couvrir de discrédit le cabinet dont il fait partie."

INDIENS BARBARES

Mgr Pascal va faire appel au gouvernement

Ottawa, 11.—Mgr Pascal, vicaire apostolique de Saskatchewan, est sur le point de demander l'intervention du gouvernement fédéral en vue de prévenir les actes de barbarie commis par les Indiens tribus de l'Ouest. Il apprend que quelques tribus de son diocèse sont très cruelles et avides de sang.

Il y a chaque année chez elles des danses —des danses de guerre— et ceux qui y prennent part sont soumis aux traitements les plus atroces. On les pend par les pieds aux branches des arbres et on les bat à coups de verges ou de fustes tout le temps que durent les cérémonies. Ces malheureux sont ainsi l'objet de la barbarie des Indiens durant plusieurs jours, et c'est miracle s'ils échappent à la mort.

Mgr Pascal va demander de nouveaux missionnaires pour évangéliser ces tribus féroces.

Feu le marquis de Montcalm

Paris, 11.—Le marquis de Montcalm, dernier descendant du défenseur de Québec, est décédé hier à Montpellier.

Législature Provinciale

Québec, 12 décembre 1896.

L'orateur prend le fauteuil à 11 heures. M. Marion fait rapport que le comité spécial chargé d'étudier les amendements au code Municipal l'a élu comme son président.

M. DESJARDINS présente un projet de loi amendement le code municipal.

QUESTIONS ET REPONSES

En réponse à M. Lemieux, l'hon. M. Naudet dit que le gouvernement mettra en vigueur le cadastre officiel pour les divisions d'enregistrement, pour le comté de Bonaventure, aussitôt que possible.

En réponse au même, l'hon. M. Beaudet dit qu'une somme de \$250 a été payée au Dr Crepeau de New Richmond en 1894, en paiement de toute réclamation comme ancien agent des Terres. Le Dr Crepeau n'est pas employé comme garde-forestier. Une somme de \$300 a été payée à M. Siméon Poirier de St Bonaventure, en règlement d'une réclamation pour travaux dans le comté de Gaspé.

En réponse à M. Déchéne, l'hon. M. Hackett dit que le comté de Québec reçoit \$350 par année en sus de son salaire, comme commis-saire pour l'interne ment des enfants pauvres aux écoles d'industrie.

En réponse à M. Déchéne, l'hon. M. Hackett dit que le gouvernement a acheté La Pê et la Raison par l'abbé L. A. Paquet, et le Code catholique par l'abbé D. Gosselin.

M. STEPHEN demande au secrétaire provincial s'il pourrait lui donner un exemplaire de chacun de ces ouvrages. Certainement, répond M. Hackett.

En réponse à M. Gosselin, l'hon. M. Beaudet dit que le gouvernement n'a eu aucune connaissance de la lettre écrite par M. S. C. Rion, avocat de Fraserville, à M. André Cimon, de St-François Xavier, comté de Temiscouata, enjoignant à celui-ci de commencer le 22 juin les travaux de colonisation du rang Viger. La somme de \$50 pour le chemin Viger a été accordée le 7 juillet 1896.

En réponse à M. Laliberté, l'hon. M. Beaudet dit que depuis le 30 juin 1896 le Dr Grignon, confoncière agricole, a reçu \$180 pour frais de voyage pour conférences agricoles, en sus de son salaire. \$450 ont été payés à M. O. E. Dallaire, confoncière agricole, pour frais de voyage et travaux de rédaction dans le "Journal de l'Agriculture".

En réponse à M. Lemieux, l'hon. M. Flynn dit que les travaux du palais de justice de New Carlisle ont été faits à la demande du shérif et sous sa direction, excepté les travaux de la plomberie qui ont été exécutés par M. Plante.

M. LALIBERTE.—Le gouvernement se propose-t-il de faire adopter, à la présente session, une loi pour valider l'enregistrement des actes de ventes et transports d'immeubles, et enregistrés après trente jours de leur date, et pour permettre de valider l'enregistrement de ceux qui, ayant été passés depuis plus de trente jours, ne sont pas actuellement enregistrés?

L'hon. M. PELLETTIER.—Cette question est à l'étude.

En réponse à M. Gladu, l'hon. M. Flynn dit qu'il a été perçu depuis le 30 juin 1896, \$57,500 de la taxe sur les mutations d'immeubles, \$7,300 de la taxe sur les licences du commerce, \$2,950 de la taxe sur certaines personnes et \$95,470 de la taxe sur les successions.

AVIS DE MOTIONS

M. LUSSIER.—Adresse. Documents relatifs aux Canadiens émigrés récemment au Brésil.

M. STEPHENS.—Ordre de la Chambre.—Etat détaillé des sommes payées pour couvrir les frais de l'arbitrage fédéral.

M. LALIBERTE.—Ordre de la Chambre.—Etat détaillé du compte de \$1,322.29 payé au Mécène Cie.

Les projets de loi suivants sont adoptés en troisième lecture :

Loi constituant en Corporation The Canada Switch aux Spring Company, Limited.

Loi amendement la charte de la cité de Sainte-Clotilde de Montréal.

La chambre se forme ensuite en comité des subsides.

L'opposition n'étant pas disposée à continuer le débat sur le budget, parce que c'est samedi, on prend le budget.

Sur le crédit de \$1,000 pour le laboratoire officiel d'agriculture du collège de St-Yacinthe, M. Girard, de Rouville, accuse le gouvernement d'être responsable de la détérioration produite dans le fromage par suite de la mauvaise qualité de la presure.

M. MACDONALD démontre que le gouvernement n'a rien à voir dans la vente de cet article, qui est tout à fait hors de son contrôle.

Après une assez longue discussion sur ce crédit, il est voté, puis la séance est levée à 12.30 hrs.

L'opposition n'a pas voulu continuer le débat sur le budget, ce matin, parce que c'était un samedi.

La vraie raison, c'est qu'il n'y avait personne dans la galerie et que l'opposition ne parle jamais quand les galeries sont vides.

IL SE SUICIDE

Plutôt que d'aller en prison

Hamilton, Ont., 11.—Robert Trumbell, jeune homme de 20 ans, que la cour venait de condamner à deux mois de travaux forcés pour assassinat, s'est suicidé dans la voiture qui le conduisait en prison. Il avait trouvé le moyen de dissimuler une bouteille de strychnine et en absorba quelques gouttes pendant le trajet. Il mourut, en moins d'une demi-heure et avant que les médecins aient eu le temps d'essayer un antidote.

Il y a quelques semaines, Trumbell était arrêté chez Mme Evans, rue Rebecca, pour avoir tiré un coup de revolver sur une jeune femme nommée Mildred Bissell, avec laquelle il avait eu une altercation.

Durant sa détention, Trumbell disait souvent qu'il se tuerait plutôt que de subir un emprisonnement. La mère de Trumbell est morte la semaine dernière et l'on dit que sa mort fut en partie causée par l'avarice de son fils : elle laissait à celui-ci une héritage considérable.

FEU JOHN J. FRASER

Funérailles mardi prochain

New-York, 11.—Le paquebot Falda, de la ligne North German Lloyd, est arrivé de Gènes hier, apportant le corps du lieutenant-gouverneur John J. Fraser, du Nouveau-Brunswick. Plusieurs personnes importantes de cette province, ayant à leur tête l'hon. L. J. Tweedle, secrétaire provincial, sont venus recevoir le corps et offrir leurs sympathies à madame Fraser, qui accompagnait les restes de son mari.

Le corps a été envoyé aussitôt à Frederickton. Nouveau-Brunswick, où les funérailles auront lieu mardi prochain.

LA QUESTION TURQUE

On forcerait le passage des Dardanelles

Londres, 11.—Le Post de Birmingham dit qu'il a appris de bonne source qu'une entente avait été conclue entre la France, la Russie et l'Angleterre pour le règlement du problème turc. Le Post dit que la flotte russe de la mer Noire et les flottes française et anglaise de la Méditerranée seront mobilisées prochainement et envoyées à proximité du Bosphore et des Dardanelles, dans le but de mettre en vigueur, si cela est utile, les réformes que les ambassadeurs des trois puissances vont demander bientôt au sultan. Il ajoute que les autres signataires du traité de Berlin, c'est-à-dire l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie, consentent à ce que le passage des Dardanelles soit forcé, si cela est nécessaire, par les flottes alliées.

Il n'y a pas de doute que, depuis plusieurs mois, les puissances en étaient arrivées à un arrangement "relativement" à la Turquie et qu'il y a toute raison de croire que les meilleures relations qui existent maintenant entre la France, la Russie et l'Angleterre faciliteront la solution de cette brûlante question d'Orient.

MASSACRE EN AFRIQUE

Consuls attaqués.—Villages brûlés

Casus belli

Capetown, 11.—On annonce de Blantyre, chef lieu de l'Afrique anglaise, le départ de trois colonnes de marche, dirigées contre les Chikuzi, qui ont envahi le sud-est du Nyasaland, brûlé une mission anglaise et massacré les habitants de plusieurs villages. A Tété, les portugais ont prié les anglais de leur prêter main forte. Chikuzi a la tête de 30,000 guerriers et l'effectif des troupes anglaises s'élève à peine à 500 hommes. On n'est pas sans inquiétude et Blantyre redoute une attaque.

Berlin, 11.—A Lorenzo Marquez, poste portugais en Afrique, les consuls d'Allemagne et de Hollande ont été attaqués et le drapeau britannique a été déchiré en lambeaux. L'Allemagne a demandé satisfaction au Portugal.

MGR FABRE

Montréal, 11.—D'après les derniers renseignements pris à l'archevêché, il apparaît que Mgr Fabre, loin de prendre du mieux, affaiblit sans cesse, ce qui fait redouter un dénouement subit à une date rapprochée. Il semble qu'il n'y ait plus d'espoir de guérison.

Néanmoins, on nous dit que Sa Grandeur a passé une assez bonne nuit, et ce matin, quoique très faible, elle a pu se livrer à la lecture et à la prière.

Mgr Enard, évêque de Valleyfield, est depuis lundi à l'archevêché, ayant tous les jours des entretiens avec Mgr Fabre.

C'est la présence prolongée de l'évêque de Valleyfield à l'archevêché de Montréal qui donne à supposer que le successeur probable de Mgr Fabre sera Mgr Enard. Néanmoins, cette nouvelle n'est pas officielle, et la rumeur est loin d'être confirmée.

LE BANQUET SIFTON

Winnipeg, 11.—Le banquet qui sera offert en cette ville, mardi prochain, à l'honorable Clifford Sifton, n'aura aucun caractère politique. Plusieurs chefs conservateurs font partie de l'organisation de ce banquet.

LE "LAKE ONTARIO"

Il subit une furieuse tempête

Nous avons déjà annoncé que le Lake Ontario, arrivé à Liverpool le 2 décembre, a subi une furieuse traversée. Le pilote Joseph Bernier, qui était à bord, se rendant à Liverpool pour témoigner dans l'affaire de la collision entre le Vancouver et le Lake Ontario, a envoyé un télégramme à un ami de Québec, donnant d'autres renseignements.

Par suite de la fureur de la tempête, la cargaison fut dérangée et le steamer fut jeté sur le côté. Le bateau a été emporté, et quand le steamer est arrivé à Liverpool, il y avait quatre pieds d'eau dans ses fonds. Il n'y a eu cependant aucun accident de personnes.

CALENDRIERS ET ORDOS

Les calendriers et ordos de la province ecclésiastique de Québec, sont prêts. En vente aux prix ordinaires.

S'adresser à Leger Brousseau Imprimeur, Rue Beaud, Québec.

FAITS DIVERS

Quarante-Heures

Les Quarante-Heures auront lieu à St-Philémon, le 14 ; à St-Aubert, le 15 ; à St-Jean, I. O., le 16 ; au couvent de Deschambault, le 17 ; au couvent de St-Casimir, le 19.

Noël

D'Union Musicale prépare la messe de Pâques de Fanconner pour la messe de minuit, et la messe de Laurent de Rilly pour la messe du jour.

Livernois

"Du choix judicieux des Parfums."

Tel est le titre d'un petit pamphlet que la maison Livernois distribue actuellement par milliers.

Québec est en avant, et de beaucoup sur les autres villes du Canada, sous ce rapport, car nous ne sachons pas qu'aucune maison n'ait jamais poussé la témérité jusqu'à publier une liste si complète de parfums, et surtout de ne pas craindre de mettre les prix à chaque article. Cette maison ne craint pas la concurrence, et elle le prouve en offrant les plus hautes nouveautés que le marché d'Europe ait produites cette année, à des réductions que chacun pourra constater, en parcourant cette liste spécialement destinée aux Dames.

On se rendra à la maison Livernois l'intention d'ouvrir, tous les soirs à commencer ce samedi, le 12 courant. Tant mieux pour les amateurs de bon parfum.

Election des pilotes

L'élection du bureau des pilotes pour le bas du fleuve a eu lieu hier matin. Ont été élus : F. X. Lachance, D. Damour, remplaçant Jos. Fortier et Ed. Larochelle, et réélus : R. Piquet, J. Tremblay, A. Bernier et L. Labrie.

Ce matin, à l'assemblée des nouveaux directeurs de la corporation des pilotes du bas du fleuve, M. F. X. Lachance a été élu président.

Parfumerie

LA CROIX ROUGE

TUBIN.—Modèle de 75 cts pour... 5  
Odeurs suivantes : Ess. Bonquet, Jockey Club, etc., etc. 5  
ROGER & GALLIT.—Modèle de \$1.50 pour... 98  
Odeurs suivantes : Ess. Bonquet, Jockey Club, etc., etc. 98  
CROSMITH, Londres.—Modèle de \$1.00 pour... 73  
Une bouteille par litre de l'essence de N° 1000, 1001, 1002, 1003, 1004, 1005, 1006, 1007, 1008, 1009, 1010, 1011, 1012, 1013, 1014, 1015, 1016, 1017, 1018, 1019, 1020, 1021, 1022, 1023, 1024, 1025, 1026, 1027, 1028, 1029, 1030, 1031, 1032, 1033, 1034, 1035, 1036, 1037, 1038, 1039, 1040, 1041, 1042, 1043, 1044, 1045, 1046, 1047, 1048, 1049, 1050, 1051, 1052, 1053, 1054, 1055, 1056, 1057, 1058, 1059, 1060, 1061, 1062, 1063, 1064, 1065, 1066, 1067, 1068, 1069, 1070, 1071, 1072, 1073, 1074, 1075, 1076, 1077, 1078, 1079, 1080, 1081, 1082, 1083, 1084, 1085, 1086, 1087, 1088, 1089, 1090, 1091, 1092, 1093, 1094, 1095, 1096, 1097, 1098, 1099, 1100, 1101, 1102, 1103, 1104, 1105, 1106, 1107, 1108, 1109, 1110, 1111, 1112, 1113, 1114, 1115, 1116, 1117, 1118, 1119, 1120, 1121, 1122, 1123, 1124, 1125, 1126, 1127, 1128, 1129, 1130, 1131, 1132, 1133, 1134, 1135, 1136, 1137, 1138, 1139, 1140, 1141, 1142, 1143, 1144, 1145, 1146, 1147, 1148, 1149, 1150, 1151, 1152, 1153, 1154, 1155, 1156, 1157, 1158, 1159, 1160, 1161, 1162, 1163, 1164, 1165, 1166, 1167, 1168, 1169, 1170, 1171, 1172, 1173, 1174, 1175, 1176, 1177, 1178, 1179, 1180, 1181, 1182, 1183, 1184, 1185, 1186, 1187, 1188, 1189, 1190, 1191, 1192, 1193, 1194, 1195, 1196, 1197, 1198, 1199, 1200, 1201, 1202, 1203, 1204, 1205, 1206, 1207, 1208, 1209, 1210, 1211, 1212, 1213, 1214, 1215, 1216, 1217, 1218, 1219, 1220, 1221, 1222, 1223, 1224, 1225, 1226, 1227, 1228, 1229, 1230, 1231, 1232, 1233, 1234, 1235, 1236, 1237, 1238, 1239, 1240, 1241, 1242, 1243, 1244, 1245, 1246, 1247, 1248, 1249, 1250, 1251, 1252, 1253, 1254, 1255, 1256, 1257, 1258, 1259, 1260, 1261, 1262, 1263, 1264, 1265, 1266, 1267, 1268, 1269, 1270, 1271, 1272, 1273, 1274, 1275, 1276, 1277, 1278, 1279, 1280, 1281, 1282, 1283, 1284, 1285, 1286, 1287, 1288, 1289, 1290, 1291, 1292, 1293, 1294, 1295, 1296, 1297, 1298, 1299, 1300, 1301, 1302, 1303, 1304, 1305, 1306, 1307, 1308, 1309, 1310, 1311, 1312, 1313, 1314, 1315, 1316, 1317, 1318, 1319, 1320, 1321, 1322, 1323, 1324, 1325, 1326, 1327, 1328, 1329, 1330, 1331, 1332, 1333, 1334, 1335, 1336, 1337, 1338, 1339, 1340, 1341, 1342, 1343, 1344, 1345, 1346, 1347, 1348, 1349, 1350, 1351, 1352, 1